

## **FICHE-CURSUS**

### **Département : Instruments polyphonique**

#### **Orgue : disciplines complémentaires**

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'orgue au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

#### **Professeur**

Éric Lebrun.

#### **UV d'accompagnement à l'orgue**

Durée : 1 à 3 ans.

Contenu : harmonisation au clavier avec pédalier d'1 choral dans le style de Bach et/ou de Mendelssohn. Transposition d'1 court morceau polyphonique (ton inférieur/ton supérieur). Réduction d'1 pièce vocale à 4 voix au clavier avec pédalier.

Conditions d'accès : Pour tous les élèves instrumentistes à clavier (piano, clavecin, orgue) d'un niveau instrumental minimum de 3CC.

Evaluation : examen final comprenant 3 textes musicaux correspondant à ces 3 compétences.

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Le jury, présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant, est composé de 2 personnalités extérieures spécialistes de la discipline. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien, Bien ou Assez Bien. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève. La mention Très Bien permet l'obtention de l'UV d'accompagnement à l'orgue.